



Société des Amis et Marins du Karrek-Ven

<http://sam.kv.free.fr/>

**Association Loi 1901
Membre de la FRCPM - Bretagne**

**Adhésion 2006
Don pour la restauration
Acte de Francisation 1945
Cartes postales Karrek Ven**

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Adresse mail :

Téléphone :

Cocher ci-dessous la ou les case(s) correspondant à vos choix :

- ☐ sollicite mon adhésion à la SamKV, **Société des Amis et Marins du Karrek-Ven**, association Loi 1901, déclarée à la Préfecture du Finistère, après avoir pris connaissance du montant de la cotisation : 10 Euros, et des statuts accessibles sur le site, extraits au verso de ce document
- ☐ participe au remboursement du prêt contracté en juillet 2005 par la SamKV pour achever la restauration du Karrek-Ven¹, en faisant un don de Euros
- ☐ commande exemplaire(s) dédiacés de la copie de l'Acte de Francisation 1945 établi au nom du Pod-Hervé, premier nom du Karrek-Ven, format 60 x 40, au prix unitaire de 10 Euros.
- ☐ commande lot(s) de 9 cartes postales différentes représentant les différentes vies du Karrek Ven, au prix unitaire de 12 Euros. Un aperçu de ces cartes est disponible sur le site Internet.

Total : Euros

Chèque à libeller au nom de la SamKV.

Date :

Signature :

Adresse courrier (chèque + bulletin) :

SamKV

C/O Jean-Louis Jacquin
15, avenue du Béranger
34160 – St Drézéry

Pour tout renseignement, contacter

Jean-Louis Jacquin : 04 67 86 97 28

ou jacquin-jl@wanadoo.fr

**Domiciliation du compte
Crédit Agricole Brest Centre**

36 Rue Jean Jaurès
29200 Brest

Merci pour votre soutien !

¹ La SamKV a contracté en juillet 2005, au bénéfice de la restauration du Karrek-Ven, un prêt de 15 000 euros, remboursable en 36 mensualités de 449,56 euros chacune, dernière mensualité le 27/07/2008. Le Karrek-Ven, depuis sa remise à l'eau, le 11 octobre 2005, assure lui-même le financement de son fonctionnement et de son entretien en accueillant à son bord des passagers payants. Le Projet Navigation dont la mise en œuvre assurera la pérennisation de son exploitation est toujours à l'étude. Ce projet ne relève ni du domaine d'intervention de la SamKV, ni de sa responsabilité.